

# Dossier Candidature

## SECTION SPORTIVE NATATION R.VERCEL

### Saison 2020/2021

Madame, Monsieur,

Le collège Roger Vercel, ainsi que le club de Dinan Natation Sauvetage encourage l'inscription de nageuses et nageurs à potentiel au sein de notre structure d'entraînement afin d'assurer un parcours scolaire et sportif adaptés.

L'intégration aura lieu selon les modalités suivantes :

1. Dépôt du dossier avant le 30 juin
2. Visite de l'établissement scolaire : annulé cette année
3. Séance test le : A convenir avec l'entraîneur

### Contacts

**- Nom du professeur d'EPS en charge du suivi de la section :** Mme CAFFIAU Katell

Téléphone : 02 96 87 17 50 au collège

Courriel : [katell.caffiau@ac-rennes.fr](mailto:katell.caffiau@ac-rennes.fr)

**- Nom du responsable technique de la structure :** Mr CARON Alexandre

Téléphone Portable : 07 50 87 09 25

Courriel : [alexandrearon.dns@gmail.com](mailto:alexandrearon.dns@gmail.com)

**- Coordonnées du collège R.Vercel:**

Adresse : 11 rue de Léhon 22100 DINAN

Téléphone : 02 96 87 17 50

Courriel : [Ce.0220081u@ac-rennes.fr](mailto:Ce.0220081u@ac-rennes.fr)

**- Nom de l'association sportive gérant localement la structure :**

Dinan Natation Sauvetage (DNS)

Adresse : Piscine des Pommiers, 22100 LEHON, Le Bourg

Président : Mr ALLAIN Boris

Téléphone : 06 82 07 48 97

Courriel : [allainboav@orange.fr](mailto:allainboav@orange.fr)

# Présentation de la structure

## Pour une scolarité sportive de la 6<sup>ème</sup>, à la 3<sup>ème</sup>

Collège Roger Vercel ,11 rue de Léhon, 22100 DINAN

Nom de l'enseignant référent : CAFFIAU Katell

Transport des élèves (Aller) en minibus (club) et

Récupération au club par les parents

**Les lundis et jeudis : fin des cours à 15h30.**

La piscine : Piscine des Pommiers, 22100 LEHON, Le Bourg

Responsable Technique : Mr CARON Alexandre

Entraîneur :

Mr CARON Alexandre BEE2°

Médical :

Médecin référent :



EMPLOI DU TEMPS TYPE 6ème, 5ème et 4ème							
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6							
7		Entrainement DNS (optionnel)		Entrainement DNS (optionnel)			
8	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours		
9							
10							
11							
12	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner		
13	Cours	Cours	Entrainement DNS (optionnel)	Cours	Cours	Entrainement DNS	
14							
15							
16		Entrainement Section S. VERCEL		Entrainement Section S. VERCEL			
17			PPG				
18	Entrainement DNS (optionnel)	Entrainement DNS	Entrainement DNS	Entrainement DNS (optionnel)	Entrainement DNS		
19	PPG						
20							
<b>Total Entraînement (heures)</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>10,5</b>

**Les familles et l'entraîneur** doivent se mettre d'accord sur le programme et le nombre d'heures d'entraînement semaine pour l'élève.

Ce programme d'entraînement doit prendre en compte le niveau de l'élève et les objectifs fixés, les compétitions à venir et la fatigue liée à l'entraînement.

**Le collège organise** en accord avec le club, les emplois du temps scolaires des élèves pour qu'ils soient libérés le mardi et le jeudi à 15h30 afin de leur permettre 2 entraînements en partie sur le temps scolaire. Le collège s'organise pour mettre les cours d'EPS sur d'autres journées que le mardi et jeudi.

**Les déplacements à pied ou en bus :**

-Le mardi les élèves de section devront descendre ensemble de façon autonome à la piscine à pied.

-Le jeudi, Alexandre Caron les prendra à la sortie du collège : déplacement en mini bus.

Récupération des élèves après l'entraînement : Les parents et responsables doivent venir chercher leurs enfants à la piscine de Léhon après l'entraînement.

### **CONTRAT D'INVESTISSEMENT DE LA SECTION SPORTIVE**

Le Dinan Natation Sauvetage met à disposition des nageurs intégrant la section sportive, des moyens humains et matériels pour accéder au niveau régional et plus.

Les nageurs doivent en contrepartie s'investir à la hauteur des ambitions de ce groupe, conformément aux demandes des entraîneurs.

Les entraînements (section sportive et DNS), stages et compétitions sont obligatoires et définis en début de saison par l'entraîneur.

Des manquements répétés et injustifiés pourront entraîner une exclusion du groupe. Les compétitions scolaires (UNSS) font également partis du calendrier de compétition et sont donc obligatoires.

En cas d'absence, de blessure, ou de problèmes divers et variés, l'entraîneur doit être prévenu et le nageur doit trouver en accord avec l'entraîneur des solutions de substitution.

Les parents s'engagent à mettre les moyens nécessaires pour que leurs enfants soient présents aux entraînements, aux compétitions et aux stages. Il pourra être demandé une participation financière sur certains déplacements comme le prévoit le règlement club.

Signature des parents :

Signature du nageur :

Signature de l'entraîneur :

Signature du Président du DNS :

## ETAT CIVIL du Candidat(e)

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Sexe :

Catégorie d'âge 2021 :

### Coordonnées personnelles du candidat(e) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone Domicile :

Téléphone Portable :

Adresse e-mail

### Coordonnées de la famille ou du tuteur légal/tutrice légale du sportif

**PERE**

**MERE**

Nom :

Nom :

Adresse :

Adresse :

Code Postal, ville :

Code postale, ville

Tél. Domicile :

Tél domicile :

Tél. Portable :

Tél. Portable :

Adresse email :

Adresse email :

## PARCOURS SPORTIF

### FICHE SPORTIVE

NOMBRE D'ANNEES DE PRATIQUE :

DISCIPLINE

AUTRE(S) SPORT(S) PRATIQUE(S) :

Nom du club ou structure :

Personne référente (entraîneur, éducateur, autre...)

Année 2020 :

Nom :

Tél :

Structures d'entraînement fréquentées antérieurement

Année 2019

Nom :

Tél :

Année 2018

Nom :

Tél :

Année 2017

Nom :

Tél :

### RESULTATS SPORTIFS

Meilleurs résultats

sportifs :

Meilleurs résultats sportifs de l'année dernière :

## PROJET SPORTIF

Objectifs sportifs à venir, 2021-2022-2023 :

## PROJET DE FORMATION OU SOCIOPROFESSIONNEL

Objectifs de formation ou socioprofessionnels à venir, Quel BAC, Quel Métier :

## Règlement intérieur

Les élèves de la section sportive doivent respecter les règlements intérieurs des établissements qu'ils occupent (scolaire et sportif).

Les élèves **doivent obligatoirement être licencié au club référant de la section (DNS)**

Frais d'inscription : 250€ (Adhésion DNS + licence FFN) + 50€ (frais Section sportive)  
Total : 300€ (à l'ordre du DNS)

N'oubliez pas de joindre :

- A. L'avis de votre entraîneur (si vous venez d'un autre club que le DNS)
- B. Le chèque d'inscription pour le club à adresser au club.

**Date limite des candidatures AVANT LE 4 juillet – 17h00**

**Ce Dossier d'inscription à envoyer par mail à Alexandre Caron :**

[alexandrecairon.dns@gmail.com](mailto:alexandrecairon.dns@gmail.com) du club de natation

[katell.caffiau@ac-rennes.fr](mailto:katell.caffiau@ac-rennes.fr) responsable de la section au collège

**Pour le collège : Il vous faire la demande sur le dossier d'inscription en cochant le choix section sportive Natation dans les options d'enseignement proposées.**

**Le chèque est à adresser au club.**